



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 077-257701748-20260623-DCS2026_39-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Date de Convocation

20 février 2026

Date d'Affichage

20 février 2026

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	37
- Votants	37
- Représentés	00
- Absents	23

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

VILLETTE Daniel, BOUYERON Perrine, ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, PLANADE Muriel, GALAN Jean-François, BERNARD Jean-Jacques, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, QUERMELIN Christina, POIGNANT Sébastien, FONTAINE Frédéric, LECOUSTRE Laurie, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, GOSSEREZ Alain, LAVIT Guy.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

VOLLEREAU Damien, PERADON Philippe.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

CAMUSET Pascal, PERRIGOT Philippe, MONDO Thierry, BOITEUX Jean-Michel, AMABLE Christelle, BARTHE Christiane, HUSSON Sarah, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

-

Absents :

BOURBIGOT Eric, ROBERT Jean-François, BRUNEAU Eric, MARTI Michel, HOFLACK Audrey, BELLEMAIN Lise, VALLEE Lionel, DA COSTA FERREIRA Paulo, RIFFAUD Jean, SYLVESTRE Corinne, WOJCIECHOWSKI Michel, MARCHAND Christophe, PRAT Françoise, FONTAN Michel, BRUN Lydia, TOMAS José, LECOSNIER Sylvain, LATIL Sabrina, CROSNIER Philippe, BELLIOY Yannick, MARTIN Denys, CLOOTENS Hervé, BOUILLOUD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU – 2^{ème} Assesseur du SIRMOTOM.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.*

*Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).*

M. JEGO : Merci de votre présence et de votre mobilisation pour cette avant dernière réunion du SIRMOTOM de cette mandature. En espérant que tous ceux qui souhaitent poursuivre dans le service aux habitants puissent le faire, que tous ceux qui ont décidé de s'arrêter puissent jouir d'une retraite politique la plus agréable possible.

Nous pouvons dire ce soir que nous laisserons à nos successeurs, quels qu'ils soient, une maison bien tenue, des projets qui ont été menés à terme -je pense notamment à l'énorme dossier de la nouvelle déchetterie de Montereau qui n'est pas une petite affaire et qui fonctionne.

Nous aurons notre réunion de vote du budget vendredi prochain, après avoir examiné le ROB ce soir. Cette réunion du 6 mars sera suivie d'un buffet, ce qui permettra de boire un verre ensemble, de remercier tous ceux qui ont bien travaillé et de partager un moment de convivialité.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 27 février 2026 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2025 ;
- Remerciements ;

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2026 ;
- Autorisation donnée au Président modifier à la délibération n°DCS2025/41 portant sur l'autorisation accordée au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2026

M. JEGO : Il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Casimir CHEREAU m'a annoncé qu'il ne serait plus à nos côtés, après 25 ans de bons et loyaux services. Il m'a fait part de sa candidature pour être secrétaire de séance ce soir. Je ne vois pas d'autres candidats.

Je mets aux voix la candidature de M. CHEREAU au poste de secrétaire :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Monsieur CHEREAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de décisions que j'ai prises sur le nettoyage des vitres, sur la prévention de la lutte contre les nuisibles -cela n'a rien de politique-, sur l'abonnement d'une plateforme acheteur d'achatspublics.com, sur la maintenance de notre système de climatisation, sur le soutien du cabinet Nestranny dans l'élaboration du budget, sur le contrat de renouvellement de licence informatique et sur une augmentation de nos capacités de sauvegarde.

Souhaitez-vous des détails sur des décisions prises en votre nom ? (Non).

Vous êtes donc informés...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

M. JEGO : Je vous demande d'approuver le PV de notre séance du 17 décembre 2025, en saluant notre sténotypiste et en disant qu'il serait dommage que l'IA la remplace parce qu'elle est irremplaçable et qu'elle n'a rien d'artificiel !

Avez-vous des remarques sur ce compte rendu du 17 décembre 2025 ? (Aucune).

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

M. JEGO : J'ai des remerciements de la part du Comité de jumelage de la commune de la Grande Paroisse, qui trouve que nous lui avons bien rendu service.

Je passe la parole à Monsieur CHIANESE pour le Rapport d'orientations budgétaires.

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

M. CHIANESE : Je vais vous présenter les éléments clés d'orientations budgétaires du SIRMOTOM pour l'exercice 2026.

La population municipale est en évolution de + 0,85 % entre 2025 et 2026.

Entre 2024 et 2025, nous constatons :

- Une baisse de 4,55 % des ordures ménagères.
- Une hausse de 4,17 % des emballages ménagers recyclages (les poubelles jaunes).
- Une baisse de 2,26 % du verre.
- Une hausse de 18,85 % pour les sapins.
- Une baisse de 5,82 % pour les encombrants en déchetteries.

Soit une stabilisation globale des tonnages collectés, un report des flux vers les filières de tri et de valorisation et une diminution des ordures ménagères.

1) En section de fonctionnement :

- Concernant les recettes de l'exercice N, entre 2024 et 2025 l'évolution est de 5,68 %.
- Concernant les dépenses de l'exercice N, nous avons une baisse de 1,39 %.
- Soit un total pour l'exercice 2025 de 393 873,97 € versus 263 299,60 € en 2024.

- Nous notons un redressement des recettes en 2025 (5,68 %) : une dynamique positive à valoriser, mais qui doit être confortée sur le moyen terme.
- Nous avons une maîtrise des dépenses avec une baisse de 1,39 % : un signal encourageant après la hausse de l'an passé, qu'il conviendra de pérenniser.
- Une tendance à la baisse du résultat net : malgré les efforts, l'excédent d'exploitation continue de diminuer et l'excédent reporté s'amenuise, réduisant la marge de manœuvre financière.
- Cela nécessite une vigilance et des ajustements : pour les exercices à venir, il est impératif de veiller à contenir durablement les charges et d'identifier de nouvelles sources de recettes afin de consolider l'équilibre budgétaire et d'anticiper toute tension sur la trésorerie.

En conclusion, la situation financière de la section de fonctionnement présente des signes d'amélioration pour 2025, avec le retour d'une progression des recettes et une maîtrise des dépenses.

Toutefois, la diminution continue du résultat net et des excédents reportés nous invite à poursuivre les efforts de gestion et à demeurer vigilants.

2) En section d'investissement :

- Nous avons une baisse des recettes de 52,62 %.
- Nous avons une baisse des dépenses de 51,54 % entre 2024 et 2025.
- L'excédent reporté de l'exercice N 1 est de - 50,20 %.
- Soit un total de - 51,68 %.

L'évolution du total global investissement - fonctionnement est de - 31,99 %.

L'ensemble des indicateurs témoigne d'une contraction nette de l'activité d'investissement prévue entre 2024 et 2025 (fin du chantier de la déchetterie de Montereau).

Il conviendra d'avoir une gestion prudente : les dépenses ont été strictement ajustées à la baisse des recettes, limitant ainsi la dégradation du résultat.

On note une fragilisation de la capacité d'autofinancement : la réduction de l'excédent reporté traduit une utilisation progressive des marges de manœuvre. Cela pourrait devenir problématique si de nouvelles recettes ne sont pas trouvées ou si d'autres projets d'envergure sont à financer à court terme.

Mme ZAÏDI : Il convient de nuancer ce propos puisque l'on a eu une grosse capacité d'autofinancement, et on a sorti quand même 6 M€ autofinancés pratiquement sur la déchetterie de Montereau.

De ce fait, quand on compare d'une année sur l'autre, on accuse ces résultats là, mais qui ne sont absolument pas alarmants.

M. JEGO : C'est une contraction par rapport aux 6 M€. On ne va pas pouvoir sortir 6 M€ chaque année dans un exercice sur la déchetterie. Comparaison n'est pas forcément raison, mais l'exploit était d'avoir sorti 6 M€, nous ne l'avons peut-être pas assez souligné. Nous allons engager le débat.

Pour le fonctionnement et nos recettes, nous avons mené un combat avec le SYTRADEM.

Pour rappel, un message pédagogique : le SIRMOTOM comme le SMETOM assurent la collecte, le SYTRADEM est le syndicat qui regroupe le SMETOM et SIRMOTOM, qui lui assure la gestion et traitement des déchets.

Il y avait une situation compliquée : le SYTRADEM stockait de l'argent, de façon excessive selon nous. Il y avait une absence de clarté, notamment dans les versements, car il touchait des aides d'ECO EMBALLAGES qui sont données en fonction du tonnage de verre et de produits, etc. Le SYTRADEM nous versait ces aides au tonnage, alors qu'on payait une cotisation au SYTRADEM à la population. C'était complexe !

On a porté le combat. Ils ont reculé en rase campagne puisque l'an passé ils ont accepté une diminution de 800 000 € de leur stock de réserve et ont accepté l'idée que cette année (c'est la première fois), le SYTRADEM assume toutes ses dépenses, il collecte toutes ses recettes et les deux syndicats sont appelés à mettre ce qui manque.

De ce fait, on a un boni de recettes nouvelles dans notre budget de 400 000 €.

On a un boni de 900 000 €, mais comme on perd 500 000 € de recettes qu'ils nous versaient, au final on gagne 400 000 €, ce qui est très important sur ce budget.

Et encore, nous ne sommes pas allés au bout de la logique, puisque nous avons voté le budget et nous avons le chiffre du budget 2025 du SYTRADEM où ils ont dégagé un résultat net de 2 M€. Si on ne les avait pas fait reculer de 800 000 €, ils auraient dégagé un résultat net de 2,8 M€ sur un budget de 10 M€.

Cela veut dire qu'ils auraient eu un résultat de plus de 30 % du budget inutilisé, ce qui est une mauvaise pratique. On ne lève pas de l'argent public pour ne pas l'utiliser. Qu'il y ait une marge de manœuvre de 1 M€ ou 1,5 M€ sur 10 M€ est compréhensible, mais pas de 2,5 ou 2,8 M€ !

Cette année, ils ne prévoient plus que 2 M€. J'espère que, selon les élections, on pourra encore les faire reculer car nous sommes tombés d'accord en disant que chaque syndicat allait payer cette année 48 € par habitant (contre 63 € l'année dernière), soit une diminution (c'est là où on gagne les 400 000 € évoqués), mais en octobre on fera le point de ce qui manquera. A mon avis, il ne manquera rien au SYTRADEM, il aura même encore plus d'argent. A ce moment-là, on pourra diminuer à nouveau par une décision modificative et faire en sorte que nous n'aurons pas de versement à effectuer les deux derniers mois. On pourra peut-être gagner 100 ou 150 000 €, mais nous le saurons à la fin de l'année.

Cela fait que notre budget sans augmentation de la TEOM tient la route. Je dis « sans augmentation de la TEOM » parce qu'on a des charges qu'on ne maîtrise pas, comme la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Celle-ci augmente de façon considérable. Evidemment, cette taxe vient grever notre budget.

Il faut bien trouver en face des équilibres, sinon le seul moyen est d'augmenter infiniment la taxe.

J'espérais que nos amis du SYTRADEM iraient plus loin en redonnant la petite hausse minime faite l'année dernière, mais ils n'ont pas voulu faire d'effort. De toute façon, à 15 jours des échéances, si on disait aux habitants notre intention de baisser de 0,1 % la TEOM, cela n'aurait pas beaucoup de sens.

Donc on vous propose de voter le budget en l'état, c'est-à-dire un budget sans augmentation de la TEOM et où on assume tout notre fonctionnement en étant raisonnables, soucieux sur le fonctionnement.

Puis en fin d'année, les équipes en place auront encore cette marge de manœuvre d'expliquer au SYTRADEM qu'il n'est pas la peine que chaque année il finisse avec 20 % de son budget en excédent et qu'il vaut mieux qu'il ne nous oblige pas à prélever de l'impôt pour le stocker. En gros, c'est l'idée !

Concernant l'investissement, le Vice-Président a évoqué la prudence en parlant de diminution... Heureusement que cela a diminué, car si chaque année on faisait 6 M€ d'investissement, cela ne tiendrait pas longtemps !

Je me réjouis de ce qui a été fait pendant notre mandat :

On avait parlé de la reconstruction de la déchetterie de Montereau : c'est fait ! On n'a pas perdu de temps. On a eu une déchetterie provisoire qui a permis de fonctionner.

On a aujourd'hui un équipement très moderne. On est victime de son succès car sa modernité attire beaucoup de monde. Les gens apportent beaucoup, c'est peut-être ça qu'on ne retrouve pas dans nos sous-bois et ailleurs... Je ne sais pas, mais en tout cas il faut faire face.

Et on n'a pas grevé notre capacité d'emprunt puisqu'on a autofinancé une grande partie de cet équipement. Évidemment, l'année suivante on dit qu'on investit moins ! Oui, heureusement !

Voilà les éléments qui sont portés à votre connaissance.

Je remercie Andrée et ses équipes (Julien, Delphine et tous ceux qui ont travaillé) pour faire en sorte que cela fonctionne et que ce budget soit cadré. Nous laissons ainsi une maison bien tenue, qui fonctionne bien, avec des services qui cartonnent comme SOS ENCOMBRANT. Certains disaient qu'il fallait supprimer SOS ENCOMBRANT. Il appartiendra aux prochains d'en décider, mais le système cartonne. On a trouvé le bon rapport qualité/prix.

Je ne suis pas favorable à la gratuité, sinon tout le monde fait n'importe quoi. En revanche, je n'ai entendu personne me dire que SOS ENCOMBRANT était trop cher. Au contraire, les gens soulignent la praticité du système et cela fait partie des services.

On a testé les composteurs. Il faudra faire un bilan. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un mouvement citoyen très puissant pour l'envie de composter. Vous connaissez mon avis : j'ai toujours dit qu'il fallait attribuer un composteur à celui qui a un jardin pour qu'il composte chez lui. Pour les autres, il est plus difficile d'habituer les gens à apporter leurs déchets...

On a des outils. On a fait notre part. On ne peut pas nous dire qu'on n'a pas fait notre part, mais sans mettre en place des systèmes coûteux qu'on n'aurait pas pu assumer. Sur le compost, nous n'avons fait que de l'investissement. Nous n'avons pas fait de dépenses de fonctionnement en plus. Il y aura une réflexion à avoir sur ces sujets. En tout cas, on n'est pas défaillant sur cet aspect des choses.

Avez-vous sur ces questions budgétaires, sur lesquelles il nous faut débattre, des interventions à faire ?

M. MONDO : Nous avons retenu : pas d'augmentation !

M. JEGO : Globalement, la synthèse est juste ! Il n'y aura pas d'augmentation de la TEOM et j'espère que nos successeurs, parce qu'ils ramèneront le SYTRADEM à une gestion moins étrange... Le SYTRADEM a fait des progrès. Il avait du personnel mis à disposition par le SMETOM. C'est fini ! Le SYTRADEM a maintenant son propre directeur et sa secrétaire. Il ne dépend plus des autres sur des mises à disposition.

Il a voulu passer la nouvelle concession de l'usine qui est derrière nous avant les élections. J'avais suggéré de tout préparer et de laisser les équipes suivantes décider. Il a voulu décider ! Véolia a gagné, très bien !

Nos amis ont accepté une augmentation de la tonne. Je pense qu'on aurait sans doute pu négocier un peu mieux, d'autant plus que le concurrent de Véolia vendait la tonne moins cher. Nous avons pris le plus cher.

Véolia a des qualités. Ils ont toujours bien géré l'usine. On n'a pas grand-chose à leur reprocher sur ce sujet. C'est fait, cela a été voté. Il faudra partir avec ce nouveau contrat. Maintenant il y a au moins un nouveau contrat qui est clair, sur lequel il faudra exercer notre vigilance pour essayer de récupérer un peu plus d'argent. Le SYTRADEM est aussi frappé par l'augmentation de la TGAP. Cette taxe était à 0 il y a 3 ou 4 ans et la tonne va monter à 150 €. Si entre-temps une taxe européenne ne vient pas s'ajouter ! ...

Quand on paie 0 en 2021 et qu'on va payer en 2027/2028 150 € ou 200 €, il va falloir sacrément serrer le reste pour ne pas aller prendre dans la poche des contribuables. Nous sommes piégés par cette fiscalité-là. Et il y aura peut-être une taxe européenne sur le carbone qui peut en rajouter une louche. À chaque jour suffit sa peine.

S'il n'y a pas d'autres questions, peut-on considérer que le débat a eu lieu ? Il a eu lieu.

Je laisse M. CHIANESE poursuivre.

M. CHIANESE : Le débat a eu lieu, je vous en remercie.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat.

Il en est pris acte.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT MODIFIER A LA DELIBERATION N°DCS2025/41
PORTANT SUR L'AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS
OUVERTS AU BUDGET 2025**

M. CHIANESE : Une modification nous a été demandée par le Trésor public en rapport avec les restes à réaliser de 2024. Ils n'ont pas été déduits pour le calcul du montant maximal pour les dépenses mandatées en début d'exercice 2026, c'est-à-dire pour les 25 %. Cela a changé le mode de quelque 1 000 €.

Le nouveau calcul est $2\,483\,541,25 \text{ €} \times 25 \% = 620\,885,31 \text{ €}$ (pour les 25 % de début de mandat).

M. JEGO : Merci.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Avez-vous des questions diverses ?

Je vous ai parlé du SYTRADEM, du nouveau contrat et de nos discussions avec eux.

J'espère que ceux qui nous succéderont poursuivront. Ce sera plus facile si nous nous succédons à nous-mêmes. On poussera les feux pour qu'on puisse récupérer à nouveau 400 000 € l'année prochaine sur ces recettes. Cela ne mettrait pas le SYTRADEM en difficulté. Avec 2 M€ d'avance, il n'y aura pas de difficulté majeure.

M. MONDO : Vous avez parlé de la déchetterie où il y a eu des apports supplémentaires. En termes de dépôts sauvages, avez-vous une information à nous communiquer ?

M. JEGO : Non. Les dépôts sauvages ne sont pas dans nos compétences. Nous nous occupons de la collecte et du traitement une fois qu'on a collecté. Par nature, même si on essaie de donner un coup de main quand des maires nous appellent lorsqu'ils sont confrontés à des dépôts sauvages, je n'ai pas de chiffre sur les dépôts sauvages. Je ne sais pas s'ils augmentent ou pas.

Je n'ai pas le sentiment que le civisme soit en augmentation sur ce sujet.

En revanche, nous avons beaucoup plus de fréquentations en déchetterie. Sur SOS ENCOMBRANT on avait 1 528 rendez-vous en 2024 (première année de mise en œuvre) *versus* 2 351 rendez-vous en 2025. Je suppose que sur ces presque 1 000 rendez-vous de plus, il y en a bien une centaine qui, si nous n'étions pas intervenus, aurait pu tout benner dans la nature. Je ne sais pas, mais quand même...

Je ne sais pas si vous constatez dans les communes des augmentations des dépôts sauvages ou pas... Vous êtes sur le terrain.

Je pense que SOS ENCOMBRANT est un vrai service pour lutter contre celui qui fait un dépôt sauvage par fainéantise. Là, on dit à celui qui est fainéant qu'on vient s'occuper de tout moyennant 5 €.

M. CAMUSET : Les dépôts sauvages qu'on a pu avoir sur notre commune viennent d'entreprises.

M. JEGO : Oui, on a un vrai sujet avec les entreprises parce qu'elles cherchent à frauder à la déchetterie. Il y a les entreprises officielles et les entrepreneurs plus ou moins officiels.

Je me demande si dans un prochain mandat la réflexion ne devra pas porter sur la création d'une déchetterie réservée aux entreprises. Ainsi, une déchetterie serait réservée aux entreprises, aux professionnels avec facturation et tout ce qui est professionnel serait refusé dans toutes les déchetteries. Il y a le professionnel déguisé. Andrée leur fait la chasse. Dès qu'il y a un logo sur les camionnettes on ne les prend pas, mais maintenant ils sont malins, ils prennent des camionnettes sans logo !

Il y a une vraie réflexion sur une déchetterie pour les professionnels avec facturation.

Le professionnel qui veut faire un bon prix à son client benne tout dans la nature et il ne paie pas les 500 ou 300 € que les gravats lui coûtent et ainsi, il peut soit vendre moins cher, soit se mettre la marge dans la poche. C'est la difficulté.

M. PERRIGOT : Vous avez parlé des élections. Comment êtes-vous élu ? Vous et l'équipe ?

M. JEGO : Les conseils municipaux sont élus. Ils élisent les Communautés de communes et celles-ci désignent leurs représentants au sein du SIRMOTOM.

Pour ma part, j'ai été désigné par la Communauté de communes du Pays de Montereau -comme Jean-Marie Albouy d'ailleurs- sur ce sujet.

Dans le Pays de Montereau, il est d'usage d'essayer de désigner -même si ce n'est pas de droit et que ce n'est pas écrit dans les textes- plutôt un représentant par commune.

Vous êtes représentant de la Communauté de communes. Si vous avez une Communauté de communes qui ne veut pas jouer le jeu, elle peut désigner ici des représentants d'une seule commune.

Ici, le bureau et vous tous êtes désignés par les Communautés de communes. Une fois que les Communautés de communes ont désigné leurs représentants, elles se réunissent et désignent leur Président et le bureau qui va avec. C'est une élection à trois étages : il faut être élu du Conseil municipal, il faut être désigné par la Communauté de communes et être ensuite élu.

M. GALLOIS : Serait-il possible de faire un petit dépliant pour ceux qui vont nous succéder, dans le but de leur expliquer le fonctionnement ?

M. JEGO : On a des dossiers bien tenus et nos collaborateurs sont là. Ceux qui arriveront trouveront une maison propre, bien tenue et ils auront les éléments. Parmi ceux qui se représenteront et qui voudront être réélus, ils seront à nouveau là. Ils pourront aussi faire la passation aux nouveaux. Ils ne vont pas arriver dans un désert !

M. GALLOIS : Je suis arrivé dans un désert. On n'a pas eu de passation. On n'a rien eu !

M. JEGO : Vous ne vous êtes pas senti accueilli ?

M. GALLOIS : Si, mais personne ne nous a parlé du fonctionnement.

M. JEGO : Quand on réunit le nouveau conseil syndical, une fois qu'il aura élu ses instances, on pourra peut-être pour ceux qui veulent... On avait fait des sessions pour ceux qui voulaient des explications, mais peu de gens étaient venus. Après, le problème est si vous arrivez en cours de mandat.

Mme ZAÏDI : Il suffit de se rapprocher des équipes. On reçoit et on explique.

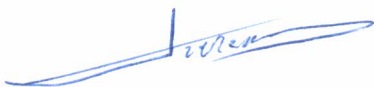
M. JEGO : Il y a des collaborateurs, ce n'est pas comme si vous arriviez dans une association où il n'y a plus rien.

Pas d'autres questions.

Nous nous retrouvons vendredi 6 mars, présence indispensable pour le quorum.

La séance est levée à 19 h 28.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Casimir CHEREAU
2^{ème} Assesseur du SIRMOTOM



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

